



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

office national

Question écrite n° 12800

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les revendications exprimées par l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) concernant l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. L'UFAC demande qu'au plus tôt soit établi un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2008-2012 avec des « crédits renforcés dans le domaine social », compte tenu de « son rôle essentiel d'assistance et de soutien à toutes les catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre » qui « a été et sera renforcé ». Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire que la volonté du Gouvernement est d'assurer la modernisation et la pérennité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Un nouveau contrat pour la période 2008-2012 sera élaboré dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12800

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7747

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 989